

# ASSOCIATION des QUARTIERS des GARRIGUES à MAZAN et de la LEGUE à CARPENTRAS

siège :  
2154, La Venue de  
Pernes  
84380 MAZAN  
☎ 0490698157

Association loi 1901  
enreg. n°W 84300 1148  
courriel :  
garrigues.legue@gmail.com

<http://garrigues.hautetfort.com>

inscrivez-vous sur notre  
site internet et partagez  
vos remarques et  
suggestions : elles seront  
les bienvenues.

## SOMMAIRE

### PAGE 1 ET 2

**L'ÉDITO DU PRÉSIDENT**  
**PAGE 2**

**mot d'Annie CAIZERGUE**

**PUBLICATIONS  
RÉCENTES DU BLOG :**

\* **FUITES D'EAU**

**PAGE 3**

\* **PRIMES ÉNERGIE**

\* **DÉTECTEURS DE FUMÉE**

**PAGE 4**

\* **ÉTAT DES CHAUSSÉES**

**Formulaire d'adhésion  
à découper**

## IMPORTANT

**L'association est  
désormais domiciliée chez  
le nouveau président : Luc  
Cathala (voir ci-dessus).  
Annie Caizergue reste  
comme vice-présidente**

**Les sympathisants  
souhaitant soutenir notre  
association peuvent nous  
rejoindre :**

un bulletin d'adhésion est  
téléchargeable sur notre blog  
**D'avance merci**



# BONNE ANNÉE

## L'ÉDITO DU PRÉSIDENT : Luc CATHALA

Bonjour à tous

Ayant été désigné par les membres du Conseil d'Administration nouveau Président de l'Association des Quartiers des Garrigues à Mazan et de la Lègue à Carpentras, je prends la succession d'Annie Caizergue qui a rempli cette fonction pendant de nombreuses années avec un sérieux et une efficacité remarquables. Elle reste encore avec nous en tant que Vice-Présidente car elle est indispensable par sa connaissance de l'histoire et des combats menés par notre association, par sa connaissance des habitants et de la géographie de nos quartiers, par tous les contacts noués au fil des années avec les administrations et les autres associations environnantes. Je remercie aussi ceux qui ont œuvré dans ce conseil et je souhaite la bienvenue à leurs remplaçants.

Ayant personnellement beaucoup d'activités, les membres du conseil d'administration ont promis de m'épauler dans cette nouvelle fonction et je compte sur eux pour que notre association soit au plus près de ses adhérents et des habitants de nos quartiers. A noter que nous avons une autre Vice-Présidente, Mme Sylvie Oberseither qui représente le Quartier de la Lègue.

Côté présentation j'ai 57 ans, habitant des Garrigues depuis 1969, à cette époque on pouvait les traverser à pieds, il n'y avait que des champs, quelques carrières et peu d'habitations. Nous cherchions les gros lézards verts et la nuit nous admirions les lucioles sous un ciel étoilé. J'ai exercé beaucoup de métiers dans différents domaines et eu des fonctions dans plusieurs associations.

Au moment où la densification importante des Garrigues désirée par la mairie est en cours, notre association devient encore plus indispensable pour pouvoir sauvegarder si c'est encore possible notre cadre de vie. Forte de près de 200 adhérents, représentant presque autant de familles et donc bien plus d'habitants, elle a plus de poids que toute action individuelle.

Ne pas hésiter à nous contacter si un problème survient ou si vous avez une information qui peut être utile à la communauté.

A la vitesse où se construisent les habitations sur les Garrigues, le centre de gravité de notre ville se déplace vers nous ; il suffit de voir une photo satellite pour s'en rendre compte. Nous voulons rester un quartier convivial et non pas un énorme lotissement. De plus, sans liaison piétonnière et sécurisée le long de la D1, une grande partie de notre quartier est coupé du centre ville, la plupart des "garrigiens" préférant, puisqu'il faut prendre une voiture, partir vers Carpentras avec un manque à gagner évident dans divers domaines pour Mazan.



Notre association a été présente dernièrement dans les mises en place du tout à l'égout, des voisins vigilants et celles des nouvelles poubelles. N'oublions pas l'organisation de la grande fête de l'association à la Boiserie qui fut un succès mais aussi un gros travail. Nous sommes aussi adhérents dans diverses associations de notre ville et des environs où nous représentons nos quartiers, nous participons aux diverses commémorations et fêtes locales, nous répondons aux diverses invitations donc beaucoup de temps en réunions, discussions et pots divers.

La passation de pouvoir est un peu lente à cause des vacances et du changement d'une partie de l'équipe, mais nous sommes à votre disposition en cas de soucis.

Le blog est réactivé vous pouvez y laisser vos commentaires ou nous contacter par courriel (adresses en page 1).

Les priorités sont : faire débroussailler le bois à l'angle du croisement Saint Donat/les Amandiers car des habitations sont toutes proches et en danger en cas d'incendie, la réfection de nos routes et chemins très abimés par le tout à l'égout (d'un autre côté l'avantage est que les voitures roulent moins vite), la création de la liaison piétonnière vers Mazan, faire une différence visible entre les deux chemins des Teyssières celui de Carpentras et celui de Mazan, source de nombreuses confusions, mieux gérer les bennes à végétaux (car il est maintenant interdit de les brûler sous peine d'amende), faire poser une boîte aux lettres sur la Lègue, améliorer le débit d'internet, optimiser les circuits et les arrêts des bus etc..

Donc beaucoup de travail en perspective...les bonnes volontés sont les bienvenues.

Le conseil d'administration et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2015.

*Luc CATHALA*

### Un petit mot d'Annie CAIZERGUE - vice-présidente

En ce début d'année 2015, je voudrais faire un petit bilan 2014 :

- ▶ Les 40 ans de notre association ont été fêtés comme il se doit.
- ▶ Un nouveau Président très dynamique qui doit être aidé dans sa tâche.
- ▶ Une nouvelle équipe municipale avec qui IL FAUT réfléchir à un projet d'ensemble d'avenir de notre quartier, pour qu'il prenne en compte les préoccupations de tous, et que l'on y vive BIEN.
- ▶ Les raccordements à l'assainissement collectif (nous attendons la facture!)
- ▶ Présence aux journées des associations à Mazan et Carpentras
- ▶ Le tri sélectif difficile à mettre en place mais nécessaire pour qu'il n'y ait plus de gros conteneurs au bord des routes qui débordent ni des lieux de dépôt sauvage.
- ▶ Bonnes relations avec la COVE et la Conseillère municipale de Mazan. Ceux qui ne sont pas encore équipés de bacs individuels doivent se faire connaître.



Je vous souhaite de bien commencer l'année nouvelle.

***Que la santé et l'amour vous accompagnent jour après jour dans tous vos actes de 2015.***

*Annie CAIZERGUE, Vice-Présidente*

### PUBLICATIONS RÉCENTES DU BLOG (extraits)

#### **EN CAS DE FUITE D'EAU après votre compteur sur une canalisation**

La compagnie des eaux qui vous dessert (SDEI) ne peut pas vous facturer plus du double de votre consommation habituelle, car elle doit vous avertir de l'augmentation anormale de votre consommation d'eau. A partir de cet instant vous avez un mois pour faire effectuer la réparation par un plombier et présenter l'attestation de réparation qu'il vous fournira.

Attention ne sont pas prises en compte les fuites sur un appareil ménager, un équipement sanitaire ou de chauffage c'est uniquement pour les canalisations.

Le volume d'eau imputable à la fuite n'entre pas dans le calcul de la redevance d'assainissement.

Si aucune fuite n'est détectée l'abonné peut demander une vérification du bon fonctionnement du compteur.

C'est l'article R.2224-20-1 du code général des collectivités territoriales qui gère ce problème. Le décret le stipulant est celui du 24 septembre 2012.

**liens :** <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000026417603&categorieLien=id>  
<http://legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid...>

## ÉCONOMIES D'ÉNERGIE - LES AIDES FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

### PRIMES ÉNERGIE- Certificats d'Économie d'Énergie

Si vous devez faire des travaux pour économiser l'énergie, vous avez droit à des primes énergie dont les montants peuvent dépasser 2000€. Ce sont par exemple des cartes cadeaux valables dans des magasins, des chèques que vous recevez ou des virements bancaires. Cela n'a rien à voir avec les réductions d'impôts, baisse de TVA ou autres. Ces primes énergies sont cumulables avec la plupart (pas toutes) des aides déjà disponibles.

Exemple : Auchan vire cet argent sur votre carte Waaoh. Leclerc, Castorama : cartes cadeaux. Carrefour, Total : chèque etc.

Le Gouvernement a mis en place dans le cadre de la loi POPE en 2005 le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie contraignant les vendeurs d'énergie (fioul, gaz, carburant, électricité, pétrole) à réaliser des économies d'énergie eux-mêmes ou par le biais de leurs clients.

Pour résumer, ces entreprises vous rachètent les économies d'énergie que vous effectuez pour être en règle avec la loi. Sinon elles doivent payer de fortes amendes.

Le montant de cette prime varie suivant divers paramètres : la région, le type de logement, sa surface, le type de travaux, le type de chauffage et d'énergie, etc.

Vous devez aussi vous inscrire à ce programme avant le début des travaux. La deuxième tranche finit en décembre 2014 mais une troisième est déjà programmée pour prendre la suite.

Le plus simple une fois que vous avez vos devis est de choisir le fournisseur d'énergie que vous voulez favoriser, d'aller sur son site et faire votre demande en suivant la procédure. Vous pouvez aussi comparer ces aides en faisant les simulations sur leurs sites respectifs (parfois le chèque reçu ne correspond pas du tout avec le montant indiqué voir discussions sur divers forums). Par exemple le remplacement de fenêtres ne donne pas du tout un gros montant.

L'entreprise qui vous fait les devis doit avoir certaines qualifications vérifiez les bien.

Certaines entreprises vous proposent une remise sur votre devis et s'occupent de faire la demande pour toucher cette prime à votre place. Certaines ne vous proposent rien et la touchent aussi si vous n'êtes pas au courant. Bien écrire sur les devis et factures que c'est vous qui toucherez ces primes.

Pour avoir les liens internet, tapez dans votre moteur de recherche le nom de l'entreprise et "primes énergie" :

Principes du système : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html>

### C.I.T.E. - Crédit d'Impôt Transition Énergétique

En complément des infos parues sur le blog, voici quelques détails sur le «CITE» (extraits du site gouvernemental : <http://renovation-info-service.gouv.fr/mes-aides-financieres>)

Accessible aux propriétaires occupants et locataires, le *crédit d'impôt transition énergétique* (CITE) vous permet de déduire de vos impôts 30% des dépenses d'équipement et/ou de main d'oeuvre pour certains travaux de rénovation énergétique (montant de dépenses éligibles, plafonné à 8 000 euros par personne et majoré de 400 euros supplémentaires par personne à charge).

Depuis le 1er janvier 2015, pour bénéficier de cette aide, vous devez faire appel à des professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) . Vous serez ainsi assuré de la qualité des travaux. Pour trouver des professionnels RGE près de chez vous, nous vous invitons à utiliser [le service d'annuaire des professionnels RGE](#).

---

## DÉTECTEURS DE FUMÉE

À partir du 8 mars, les détecteurs de fumée (un par logement) deviennent obligatoires.

Ils sont fournis par le propriétaire de l'habitation, mais leur fonctionnement est placé sous la responsabilité de l'occupant. Détails ici : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F19950.xhtml>

Caractéristiques exigées : **Le détecteur de fumée doit être muni du marquage CE et être conforme à la norme européenne harmonisée NF EN 14604.**

Attention aux arnaques de certains vendeurs à domicile se réclamant faussement de la mairie ou d'un organisme officiel : un appareil conforme (et suffisant) coûte entre 8 et 25€, et on en trouve dans toutes les grandes surfaces.

---

## ÉTAT DES CHAUSSÉES

Un article récent du blog décrit l'utilité de signaler rapidement à la mairie les dégradations des chaussées, et détaille les conseils en cas d'accident causé par un trou dans le goudron.

Par ailleurs, comme évoqué dans l'édito du président, l'association se préoccupe depuis plusieurs décennies de la liaison entre le quartier des Garrigues et le centre ville de Mazan : la Venue de Pernes (D1).

Nous avons vu successivement l'aménagement des principaux axes périphériques de Mazan :

- la route de Carpentras (D942) justifiée par le collège et la zone artisanale, il y a quelques années ;
- plus récemment, la route de Caromb (D70), pourtant étroite, où un beau passage piétonnier a été créé au profit des usagers de la Boiserie ;
- enfin, tout récemment, le bel aménagement, avec trottoirs et rond-point, de la route de Mormoiron (D942)

Nous attendons désormais que le dernier axe **malaisé et dangereux** de l'agglomération : la route de Pernes (D1) soit traité à égalité avec les autres, **car il concerne un quart de la population de la commune**, et s'est encore rétréci et dégradé en raison des travaux d'assainissement et de l'absence d'entretien.

Nos attentes seront peut-être exaucées car dans sa récente conférence de presse, M. le maire a déclaré :

**«...la politique communale répond aux préoccupations, à la fois urbaines et sociales, de créer du lien dans une cité aux quartiers éclatés»** (dernier bulletin municipal, conférence de presse, page 14)...**quel meilleur lien qu'une voie d'accès pratique et sécurisée?**

Les bulletins sont adressés personnellement par courriel ou par poste à tous les adhérents. Ce bulletin spécial est diffusé aussi à l'ensemble de nos quartiers et comporte ci-dessous un bulletin d'adhésion pour 2015. Les adhérents actuels pourront renouveler leur adhésion lors de l'assemblée générale.

**Rejoignez-nous pour animer et embellir la vie dans nos quartiers.**

Les nouveaux adhérents recevront personnellement la convocation à l'assemblée générale annuelle et les bulletins d'information.

✂

### FORMULAIRE D'ADHÉSION

à renvoyer au siège de l'Association par courriel [garrigues.legue@gmail.com](mailto:garrigues.legue@gmail.com)

ou par poste : 2154 La Venue de Pernes -84380 MAZAN

Renseignements aussi sur notre site : <http://garrigues.hautetfort.com>

Nom, prénom.....

Adresse postale .....

téléphone ..... adresse internet :

**J'adhère à l'Association des Garrigues de Mazan et de la Légue de Carpentras et je joins un chèque de 10 euros pour ma cotisation annuelle (à l'ordre de l'Association)**

**Je souhaite recevoir les bulletins par courriel (document PDF)...et j'économise du papier**

**Je préfère l'envoi par courrier postal (gratuit pour les adhérents)**

**Je souhaite contribuer à la vie de l'association : indiquez éventuellement dans quel domaine (secrétariat, communication, informatique, organisation, droit, technique, environnement...etc)**

.....  
Fait à ..... le ..... signature